



Règlement communal - Rambrouch

Modification de la périodicité de facturation de différentes taxes communales.

En séance du 12 juillet 2016 le conseil communal de Rambrouch a pris une délibération aux termes de laquelle ledit corps a modifié la périodicité de facturation de différentes taxes communales.

Ladite délibération a été approuvée par arrêté grand-ducal du 17 novembre 2016 et par décision ministérielle du 22 novembre 2016 et publiée en due forme.

